

23 juin 2023 -10:08

Zakia Khattabi met fin aux doubles standards en interdisant les exportations belges de pesticides nocifs

Le conseil des ministres de ce vendredi 23 juin a approuvé le projet « export ban » de la ministre fédérale de l'environnement Zakia Khattabi. Cet Arrêté Royal vise une interdiction d'exportation de certaines substances dangereuses, pourtant interdites ou strictement réglementées sur le marché européen, à partir du territoire belge vers des pays non-membres de l'Union européenne. Pour Zakia Khattabi, il s'agit d'une mesure contre les doubles standards qui s'inscrit résolument dans une dynamique de protection, de justice sociale et environnementale.

Chaque année, l'Union européenne exporte hors de ses frontières des milliers de tonnes de substances hautement nocives qu'elle interdit sur son propre sol. La Belgique en est l'un des principaux pays exportateurs. Un non-sens pour Zakia Khattabi : « Si ces produits sont aujourd'hui interdits sur le marché européen, c'est précisément parce que leur usage est très nocif sur la triple santé : humaine, animale et environnementale. Il va de soi que ce n'est pas bon ici ne l'est pas ailleurs ! ».

La ministre pointe par ailleurs deux autres enjeux : « Avec la mondialisation, par effet boomerang, le consommateur européen se voit finalement exposé à ces substances qui finissent par arriver dans son assiette. C'est ainsi qu'une analyse menée en 2020 par PAN Europe a révélé que, sur 5.800 échantillons alimentaires analysés au sein de l'Union européenne, 74 substances interdites s'y trouvaient. Enfin, cette pratique entraîne une discordance de marché et une concurrence déloyale étant donné que nos agriculteurs ne peuvent plus utiliser ces substances ».

Avec cet arrêté, la Belgique devient le second pays de l'Union, après la France, à mettre en place cette interdiction. Le texte contient deux annexes : une première qui liste les substances dangereuses pour lesquelles tous les usages sont interdits au sein de l'Union européenne et pour lesquelles toutes les exportations seront interdites, une seconde reprenant les substances dangereuses pour lesquelles certains usages sont encore autorisés. Avec cet Arrêté de Zakia Khattabi, la Belgique est désormais bien armée pour plaider en faveur d'une interdiction européenne dans le cadre de la stratégie européenne pour une chimie durable.

Zakia Khattabi, ministre du Climat, de l'Environnement, du Développement durable et du Green Deal
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 5e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 220 20 11
<https://khattabi.belgium.be>
info@khattabi.fed.be

Adrien Volant
Porte-parole (FR)
+32 497 82 39 56
adrien.volant@khattabi.fed.be

Maurane Colson
Porte-parole (NL)
+32 476 34 68 64
maurane.colson@khattabi.fed.be